



**SPORT ET
ENVIRONNEMENT**

CONTRIBUTION

JANVIER 2025

Sommaire

Sommaire	1
Introduction	2
1. Une gouvernance sportive engagée pour un sport durable et responsable	5
1.1 Politique sportive éthique et responsable	5
1.2 Les (grands) événements sportifs	11
1.3 Médiatisation	16
2. Aménagement du territoire	18
2.1 Les mobilités	18
2.1.1 Mobilité Douce	18
2.1.2 Mobilité Active	19
2.2 Équipements et espaces sportifs	23
2.2.1 Infrastructures sportives	23
2.2.2 Espaces, sites et itinéraires	25
3. Des formations sur l'éco responsabilité sportive tout au long du parcours citoyen (et sportif)	28
3.1 Une formation continue sur les enjeux environnementaux de l'école à l'université via l'EPS et l'APS	28
3.2 Des formations du champ du sport et de l'animation prenant en compte les enjeux environnementaux	30
3.3 Une formation continue au sein du mouvement (para)sportif	34
Références	36

Introduction

Dans un contexte où la crise environnementale et le changement climatique impactent tous les aspects de notre société, le secteur sportif n'y échappe pas. Traditionnellement centré sur la performance et le sport spectacle, le monde du sport en France ne peut se dissocier des enjeux climatiques. Les activités physiques et sportives (APS) ainsi que les grands événements sportifs nationaux et internationaux (GESI) sont directement confrontés à ces enjeux, posent de nouveaux défis pour leur avenir. Une politique de transition écologique est alors amorcée, mais reste toutefois timide et fragmentée. Cette démarche, pourtant cruciale, se heurte à plusieurs obstacles.

Les contraintes budgétaires, souvent prioritaires dans les choix stratégiques, limitent les investissements dans des infrastructures plus écologiques et des équipements moins polluants. Par ailleurs, le tissu des équipements sportifs en France est marqué par une forte disparité. Des infrastructures modernes et respectueuses des normes environnementales côtoient des installations vieillissantes, coûteuses en énergie et en entretien. Ces infrastructures obsolètes, dont 50% des salles de sport ont été construites avant 1987 en France, représentent une part importante du parc sportif national¹. Elles requièrent d'importants travaux de rénovation ou de reconstruction majeure afin de respecter les objectifs de réduction des émissions et de consommation d'énergie fixés par le plan de sobriété énergétique du sport.

En tant que pratiquant-es, nous sommes particulièrement vulnérables aux changements des éléments naturels. Alors que la pratique sportive est déconseillée à partir de 32°C, l'augmentation de +4°C de la température de la surface de la terre représente 66 jours par an à plus de 32°C. Qu'advient-il alors de la skieu-se sans neige, du-de la marathonnier-ne sous une chaleur écrasante ou du kayakiste face à des rivières asséchées ? Ces situations, autrefois improbables, deviennent des réalités dans un monde où les scénarios climatiques

¹ Rapport WWF, 2021 : [DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE : LE MONDE DU SPORT À +2°C ET +4°C](#)

les plus pessimistes (rapport WWF, 2021) se concrétisent. Le dérèglement climatique influe déjà sur les performances, la sécurité en termes de santé, et parfois même la possibilité de pratiquer une activité physique et sportive.

La gouvernance du secteur sportif doit également évoluer pour s'aligner avec les objectifs environnementaux. Une stratégie de transition écologique bien intégrée nécessite la mobilisation des acteur·ices politiques et des instances sportives afin de définir des politiques ambitieuses et d'assurer leur financement.

Au-delà de la gouvernance du monde sportif, il est également crucial d'agir sur l'aménagement territorial. Les infrastructures sportives, souvent énergivores et polluantes, ne respectent que rarement les normes environnementales actuelles. Il devient impératif de repenser leur conception et leur gestion pour réduire leur empreinte écologique. Par ailleurs, la question de la mobilité urbaine liée aux activités physiques mérite une attention particulière. Encourager et démocratiser l'utilisation des mobilités actives, telles que le vélo ou le skate, constitue une piste essentielle pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et favoriser des modes de déplacement durables.

Enfin, l'un des principaux leviers de cette transition repose sur la formation et la sensibilisation des acteur·ices du sport : éducateur·ices, dirigeant·es de clubs, sportifs·ves et spectateur·ices. Toutefois, les initiatives de formation spécifiques à la transition écologique sont encore rares. Par exemple, bien que certaines composantes STAPS offrent désormais des modules sur les enjeux environnementaux liés au sport, cela reste peu répandu et inégalement intégré.

Face à ces défis, cette contribution a pour objectif de présenter une vision d'un sport de demain plus responsable et durable, portée par les positions défendues par l'ANESTAPS.

1. Une gouvernance sportive engagée pour un sport durable et responsable

1.1 Politique sportive éthique et responsable

La transition écologique dans le sport ne peut être pleinement réussie qu'à travers un effort collectif impliquant l'ensemble des acteur·ices du monde sportif. De la base locale aux plus hautes instances, chaque maillon de cette chaîne a un rôle à jouer pour réduire l'impact environnemental de cette pratique universelle. Un travail collaboratif entre fédérations, clubs, athlètes, organisateur·ices d'événements sportifs, l'Agence Nationale du Sport (ANS) ou encore les collectivités territoriales est essentiel. Aujourd'hui, malgré une prise de conscience croissante, les efforts pour intégrer pleinement la transition écologique dans le sport restent fragmentés. De nombreuses initiatives individuelles voient le jour, portées par des clubs, des fédérations ou des athlètes engagé·es, mais le manque de coordination et de partage d'informations limite leur impact.

Pour cela, il faudrait pouvoir **établir et porter une feuille de route commune au mouvement sportif nationale, définissant des objectifs clairs et des engagements partagés portant sur la transition écologique.**

Les clubs sportifs, particulièrement en première ligne, se voient de plus en plus sollicités pour mettre en place des actions éco responsables. Cependant, ces structures manquent souvent des outils nécessaires et des compétences spécialisées pour répondre efficacement à ces attentes. Ce manque de moyens peut freiner leur engagement malgré une volonté croissante de s'impliquer dans cette démarche.

Pour pallier ce manque, il serait essentiel de **créer et de diffuser des outils pratiques en open source, accessibles à toutes les structures sportives sur une plateforme unique.** Ces outils (guide de bonnes pratiques, fiche technique, plateforme collaborative) mis à disposition des clubs, fédérations et collectivités territoriales, seraient essentiels pour promouvoir une transition écologique efficace et concertée. Pour piloter cette transition, il serait **nécessaire de désigner des référent·es développement durable au sein des clubs, ligues, et fédérations**

sportives. Ces acteur-ices, formé-es aux enjeux écologiques, auraient pour mission de coordonner les actions locales, d'assurer une sensibilisation continue des pratiquant-es et de veiller à l'application des bonnes pratiques environnementales.

Le changement climatique a un impact direct sur la pratique du sport, en particulier par l'intensification des événements météorologiques extrêmes, des conditions climatiques plus sévères et des perturbations environnementales. Cela inclut les vagues de chaleur et les inondations, qui peuvent rendre certaines compétitions ou rencontres impraticables, voire entraîner leur annulation ou leur déplacement (Urban Trail de Poitiers annulé en juin 2019 pour cause de canicule², étape de la coupe du monde de ski de bosse annulée en décembre 2024 à l'Alpes d'Huez³).

Ainsi, une mesure clé serait de **réorganiser des calendriers et des saisons sportives pour prendre en compte les impacts du changement climatique à toutes les échelles.** Cette réorganisation viserait à limiter les risques liés aux températures extrêmes, tout en réduisant les conséquences économiques et sociales pour les organisations sportives. Par exemple, décaler certaines compétitions ou privilégier des périodes moins exposées aux vagues de chaleur pourrait préserver à la fois la santé des pratiquant-es et l'environnement. Il s'agirait également de revoir les lieux géographiques des compétitions départementales et régionales afin de limiter les déplacements des clubs. Par ailleurs, il serait essentiel de **favoriser l'utilisation des mobilités douces lors des déplacements extérieurs liés à la pratique physique** (compétitions, entraînements, stages, etc.), en priorisant des solutions telles que le train, le bus ou le co-voiturage. On pourrait également de mettre en place des aides financières pour favoriser les déplacements en mobilité douce des clubs de la part des fédérations et / ou collectivités territoriales.

²[Dérèglement climatique : le monde du sport à +2°C et +4°C](#), WWF, page 56

³ [En raison du manque de neige, l'étape de Coupe du monde de ski de bosses à l'Alpe d'Huez annulée](#), France 3

Face à l'urgence climatique, le rôle de l'État et du Ministère chargé des Sports est crucial pour impulser et accompagner la transition écologique dans le domaine sportif. En tant que garants des politiques publiques, ils disposent des leviers nécessaires pour orienter les pratiques des acteur·ices du sport vers une démarche écoresponsable, exemplaire et durable. Des initiatives structurantes telles que l'Agenda 21 ou encore la Charte des 15 engagements écoresponsables illustrent cette ambition.

L'Agenda 21 du Sport Français constitue une feuille de route ambitieuse pour intégrer les principes du développement durable dans le domaine sportif. Issu des recommandations de l'Agenda 21 adopté lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, il vise à répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques dans le cadre des activités sportives en France. Pour répondre aux spécificités et besoins de chaque territoire, l'Agenda 21 du Sport Français est décliné en *Agenda 21 local* à l'initiative des acteurs locaux.

La mise en place d'un Agenda 21 local ne peut pas reposer sur une volonté territoriale et sur une déclinaison de l'Agenda 21 national. **L'élaboration d'Agenda 21 local (ou homologue) pour les collectivités territoriales serait un moyen efficace de mettre en place des politiques sportives écoresponsables.** Cette adaptation permettrait d'aborder les problématiques spécifiques d'une région, d'un département, d'une communauté d'agglomération ou d'une ville, tout en intégrant les particularités des infrastructures sportives et des pratiques locales. En effet, l'agenda 21 local deviendrait un outil de référence pour mettre en œuvre le projet territorial de développement durable.

Il existe également le label "Développement Durable le Sport s'engage", porté par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Il vise à reconnaître et promouvoir les initiatives durables dans le milieu sportif. En encourageant les clubs, fédérations et événements à réduire leur empreinte écologique, à adopter des pratiques écoresponsables et à intégrer des valeurs sociales et inclusives. Ce label incite à repenser l'organisation du sport pour limiter les déchets, favoriser les mobilités douces, économiser les ressources naturelles et sensibiliser les pratiquant·es à l'urgence climatique. En valorisant ces actions, le label permet au sport de devenir un acteur exemplaire et moteur du changement vers un avenir plus durable.

Les fédérations, investies d'une mission de service public, ont un devoir d'exemplarité et jouent un rôle clé dans l'éducation des clubs affiliés, partenaires et pratiquant-es. Une signature obligatoire de cette charte pour les fédérations et ligues professionnelles favoriserait un changement systémique des comportements dans le milieu sportif. La **généralisation de la Charte des 15 engagements écoresponsables des fédérations sportives et des ligues professionnelles est indispensable**. Les établissements, directement rattachés au ministère, doivent s'engager dans une démarche proactive et doivent être des vitrines de l'excellence environnementale dans le sport. La **Charte des 15 engagements écoresponsables des établissements publics du ministère des Sports devrait être imposée à toutes les structures concernées**. Cela permettrait, entre autres, d'intégrer de manière systématique les objectifs environnementaux et sociétaux dans l'ensemble des activités de la structure ou de l'organisme.

Le Ministère des Sports est responsable du suivi et de l'accompagnement des signataires de la Charte des 15 engagements écoresponsables. À ce titre, il organise notamment des Clubs des signataires, réunissant les signataires de la charte. Cependant, ces rassemblements ne mobilisent pas l'ensemble des signataires, en raison de contraintes temporelles ou géographiques.

Il serait donc pertinent d'optimiser le suivi des signataires de la charte pour garantir l'application et l'efficacité des mesures de la charte des 15 engagements. Un **suivi régulier obligatoire assuré par des experts est indispensable**. Il serait également judicieux de réfléchir à proposer des **rassemblements et groupes de travail par territoire avec les signataires de la charte**.

Dans le contexte actuel de crise climatique, il devient impératif que les investissements dans le sport soutiennent des initiatives contribuant à la réduction de l'empreinte écologique. Promouvoir un sport plus durable passe par l'encouragement des acteurs du secteur à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.

Dans cette optique, il est essentiel d'**intégrer des critères écologiques rigoureux dans l'ensemble des subventions et financements, tant publics que privés, alloués au secteur sportif**.

Bonne pratique :

- Un plan national d'adaptation des pratiques sportives au changement climatique du Ministère des Sports⁴
- La Fédération Française de Football a annoncé, dans le cadre d'un plan de sobriété énergétique, que les équipes de France prendront le train dès lors que le trajet se fait en moins de 3 heures⁵

L'ANESTAPS demande :

- Établir une feuille de route commune nationale, définissant des objectifs clairs et des engagements partagés portant sur la transition écologique.
- Créer et de diffuser des outils pratiques en open source, accessibles à toutes les structures sportives.
- Désigner des référent-s développement durable au sein des clubs, ligues, comités et fédérations sportives.
- Réorganiser les calendriers et saisons sportives en prenant en compte les risques et conséquences économiques, sociales et environnementales que peuvent entraîner les impacts du changement climatique
- Favoriser l'utilisation des mobilités douces lors des déplacements extérieurs liés à la pratique physique
- Rédaction d'un Agenda 21 local pour les collectivités territoriales afin de mettre en place des politiques sportives écoresponsables.
- Rendre obligatoire la signature de la Charte des 15 engagements éco responsables des fédérations sportives et ligue de sport professionnel pour les acteurs concernés.

⁴ [Adapter les pratiques sportives au changement climatique | sports.gouv.fr](https://sports.gouv.fr)

⁵ [Football : l'équipe de France va se déplacer en train!](#), Ecolosport

- Rendre obligatoire la signature de la Charte des 15 engagements écoresponsables des établissements publics du ministère des Sports pour les établissements concernés.
- Renforcer le suivi et l'accompagnement des signataires de la Charte des 15 engagements.
- Intégrer des critères écologiques rigoureux dans l'ensemble des subventions et financements, tant publics que privés, alloués au secteur sportif.

1.2 Les (grands) événements sportifs

Le sport, comme toute activité humaine, peut avoir un impact négatif sur le climat. Les Jeux Olympiques de Rio en 2016 ont produit environ 3,6 millions de tonnes de CO₂ (représente la consommation d'environ 450 000 français-es pour un an). Les déplacements, notamment ceux des spectateur-ices, représentent environ 80 % des émissions de GES associées aux grands événements sportifs internationaux. Le Tour de France génère jusqu'à 12 000 tonnes de déchets par édition, incluant les déchets des spectateurs et des équipes (ecoconso). Il est donc essentiel de revoir l'organisation des événements sportifs afin de répondre aux enjeux environnementaux. Dans cette optique, il faudrait **que les gouvernances décisionnaires privilégient l'utilisation des ressources existantes en attribuant l'organisation des GESI à des villes déjà équipées pour répondre aux exigences environnementales.**

Par ailleurs, conçue pour accompagner les acteurs du sport dans la réduction de leur empreinte environnementale, la Charte des 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements constitue un cadre pratique et ambitieux. La commission européenne⁶ met en avant l'importance de chartes écoresponsables nationales intégrées aux politiques sportives. La Commission

⁶ [Protecting environment and health: Commission adopts measures to restrict intentionally added microplastics](#)

européenne encourage vivement les États membres de l'Union européenne à adopter des chartes écoresponsables adaptées aux spécificités de chaque pays. Cette initiative permettrait de renforcer l'engagement des États envers la transition écologique tout en favorisant une coopération européenne basée sur le partage de bonnes pratiques.

Cependant, son impact pourrait être amplifié en la **rendant obligatoire pour tous les événements d'envergure nationale et internationale.**

La norme ISO 20121⁷, relative à la gestion responsable des événements, fournit un cadre pour aider les organisateurs d'événements à réduire leur impact environnemental, social et économique. Elle s'applique à tout type d'événement, qu'il soit sportif, culturel ou commercial, et permet de mettre en place des pratiques durables en matière de gestion des ressources, des déchets, de l'énergie et des déplacements.

Dans le cadre des événements sportifs, la norme ISO 20121 offre des lignes directrices pour intégrer les enjeux de la transition écologique, notamment en favorisant des choix responsables dans la conception et l'organisation de l'événement. Cela inclut la réduction de l'empreinte carbone, l'optimisation des ressources, la gestion durable des déchets et la promotion de la mobilité douce. En appliquant cette norme, les événements sportifs peuvent devenir des modèles de durabilité et de respect de l'environnement.

Il serait alors judicieux de **rendre obligatoire le respect de la norme ISO 20121 à l'ensemble des Grands Evénements Sportifs Internationaux.** Cela permettrait de garantir une transition écologique effective et cohérente au sein de l'ensemble des événements sportifs.

La United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques) a lancé un accord d'action climatique sur le sport en 2020 (Sports for Climate Action Declaration and Framework). L'Accord engage les signataires à respecter 5 principes :

- 1 : Entreprendre des efforts systématiques pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ;
- 2 : Réduire l'impact global sur le climat ;

⁷ <https://www.iso.org/fr/standard/86389.html>

- 3 : éduquer à l'action climatique ;
- 4 : Promouvoir une consommation durable et responsable ;
- 5 : Plaider en faveur de l'action climatique par le biais de la communication.

À ce jour, plus de 260 signataires du monde entier ont signé l'accord, parmi elles et eux, des acteur·ices du monde sportif, des fédérations, et associations. Cet accord reconnaît l'impact du sport sur le climat, et les changements positifs si le monde du sport s'engage réellement dans des mesures claires en faveur de la transition écologique.

Malgré les visibles efforts de la plupart de la communauté internationale sportive, nous continuons malheureusement de constater des incohérences dans les mesures d'impact. Par exemple, lors de la délivrance de la certification ISO 20121 (norme internationale qui définit les exigences pour le développement et la mise en œuvre d'un système de gestion efficace pour organiser un événement durable) à la société FIFA World Cup Qatar 2022 LLC (Q22), alors que l'ONG GreenPeace dénonçait la crise écologique qui secouait la région quelques mois avant, avec un été où les pénuries d'eau s'étaient intensifiées, et où les températures avaient grimpé de 2°C à 3°C. Le Qatar avait construit des infrastructures spécialement pour l'événement, complètement climatisés et à ciel ouvert, malgré les annonces faites par la FIFA, affirmant l'événement comme ayant une bonne neutralité carbone. GreenPeace et plusieurs ONG environnementales avaient dénoncé le greenwashing.

Les événements sportifs, qu'ils soient de grande envergure ou plus locaux, génèrent une importante empreinte carbone, notamment en raison des déplacements des participants et des spectateurs. Selon le rapport du Comité International Olympique, les transports représentent jusqu'à 70% des émissions de gaz à effet de serre des Grands Événements Sportifs Internationaux (GESI). Elle est aux alentours de 60% pour les événements sportifs (hors GESI), selon l'ADEME Si les déplacements aériens sont la principale source de ces émissions pour les compétitions internationales, la gestion de la mobilité locale, particulièrement des "derniers kilomètres", offre un levier significatif pour réduire l'impact environnemental des événements. Selon l'Union des Transports Publics et

Ferroviaires, 66 % des Français-es considèrent le coût des transports comme un critère déterminant dans leur choix de mode de déplacement.

Ainsi, la **gratuité ou la réduction des tarifs des transports en commun lors des événements sportifs, comme les matchs ou compétitions**, serait une action indispensable pour réduire l'impact des événements. La réadaptation des réseaux de transports pour un meilleur accès aux infrastructures sportives contribuerait à la transition vers une mobilité plus durable et respectueuse de l'environnement. Il est essentiel de **déployer des lignes de transport adaptées à chaque événement et à sa localisation**. Ce service permettrait non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi d'anticiper le nombre d'utilisateurs de ces transports en commun, tout en facilitant l'établissement d'un bilan carbone des déplacements des spectateurs. De plus, il est important d'**intégrer des stationnements temporaires sécurisés pour les mobilités actives**, telles que des parkings pour vélos, trottinettes ou skates, aux abords des sites sportifs et des lieux de compétitions afin d'encourager l'utilisation de ces modes de transport écologiques.

Ces mesures permettront non seulement de réduire l'empreinte écologique des événements sportifs, mais aussi de promouvoir une culture de la mobilité durable à l'échelle locale et nationale.

L'ANESTAPS demande :

- Les gouvernances décisionnaires privilégient l'utilisation des ressources existantes en attribuant l'organisation des GESI à des villes déjà équipées pour répondre aux exigences environnementales.
- Rendre obligatoire la signature de la Charte des 15 engagements écoresponsables pour les événements d'envergure nationale et internationale.
- Rendre obligatoire le respect de la norme ISO 20121 à l'ensemble des Grands Evénements Sportifs Internationaux

- La gratuité ou la réduction des tarifs des transports en commun lors des événements sportifs, comme les matchs ou compétitions, afin de rendre ces alternatives encore plus accessibles
- Déployer des lignes de transport adaptées à chaque événement et à sa localisation
- Intégrer des stationnements sécurisés pour les mobilités actives lors des compétitions et / ou évènement sportif

1.3 Médiatisation

Le sport, en tant que phénomène universel, possède une capacité unique à sensibiliser et mobiliser autour des enjeux environnementaux. La médiatisation dans le sport joue ici un rôle clé, en permettant d'évoquer des sujets complexes de manière accessible et engageante. En tant que puissant vecteur d'influence, les médias sportifs ont la capacité d'amplifier les messages en faveur d'une pratique durable et responsable du sport. Selon un rapport de l'UNESCO (2021), la médiatisation des événements sportifs est une opportunité pour normaliser des pratiques durables, comme le tri des déchets ou l'utilisation de transports alternatifs. La loi « Climat et Résilience » charge l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique), de promouvoir des « codes de bonnes conduites », appelés « contrats-climats », afin de favoriser des pratiques plus responsables en matière de communications commerciales.

Il serait donc nécessaire de **diffuser et / où produire des documentaires ou reportages sur les impacts environnementaux des événements sportifs et de la pratique sportive en général**. Ainsi que de **communiquer sur les initiatives écoresponsables engagées** lors d'une médiatisation sur un événement sportif. En mettant en lumière les initiatives écoresponsables des clubs, des fédérations, et des événements sportifs, ils encouragent non seulement les acteur·ices du sport à

adopter des comportements plus respectueux de l'environnement, mais sensibilisent également les pratiquant-es et les spectateur-ices à ces enjeux.

Les journalistes sportifs, par leur statut et leur fonction, ont la capacité d'offrir une visibilité significative aux sujets qu'ils traitent, jouant ainsi un rôle clé dans l'accès à l'information et la sensibilisation du public. En abordant les enjeux environnementaux dans leurs commentaires lors des événements sportifs, ils peuvent souligner que le sport est à la fois victime et acteur du dérèglement climatique. De plus, ils ont la responsabilité de mettre en lumière les problématiques sociales, contribuant ainsi à une prise de conscience collective.

Pour renforcer leur capacité à traiter ces thématiques, il serait pertinent de **proposer des formations spécifiques aux journalistes sportifs**. Cela leur permettrait d'être mieux équipés pour intégrer ces problématiques de manière pertinente et impactante dans leur couverture médiatique.

Ainsi, les médias sportifs pourraient devenir des acteurs majeurs de la transition écologique, inspirant d'autres secteurs à suivre leur exemple et contribuant à construire un modèle de société plus durable.

Bonne pratique :

- Ecolosport, le média

Ecolosport est un média spécialisé qui explore le lien entre le sport et l'écologie. Il met en lumière les initiatives écoresponsables des acteur-ices sportifs, sensibilise aux enjeux environnementaux liés au sport, et promeut les pratiques durables dans ce domaine. À travers articles, interviews et analyses, Ecolosport vise à mobiliser les clubs, athlètes, organisateurs et fans pour une transition écologique du monde sportif.

Position ANESTAPS

- Diffuser et / où produire des documentaires ou reportages sur les impacts environnementaux des événements sportifs

- Diffuser systématiquement des bilans environnementaux des grands événements sportifs, afin de sensibiliser le public et encourager une prise de conscience collective.
- Proposer des formations spécifiques sur ces enjeux aux (futurs) journalistes sportifs

2. Aménagement du territoire

2.1 Les mobilités

Selon l'INSEE, en 2021, 60 % des actif·ves utilisent la voiture pour des trajets de moins de 5 km, tandis que 23 % privilégient des modes actifs tels que la marche, 15 % les transports en commun, et seulement 2 % les deux-roues. En parallèle, une étude du Parlement européen en 2016 révélait que la voiture représentait 60 % des émissions de pollution liées aux transports, contre seulement 12,4 % pour les autobus, trains et vélos.

Pour réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre issues des transports, il est impératif de transformer nos comportements et nos habitudes de mobilité. Cela passe par la promotion des mobilités actives et des transports en commun, en les rendant plus attractifs et accessibles, tout en réduisant l'usage des modes de transport les plus polluants.

L'accessibilité des infrastructures sportives constitue également un enjeu majeur. Ainsi, il est important de repenser l'espace public pour intégrer davantage de mobilités douces et actives qui desservent les infrastructures sportives répondant aux besoins des pratiquant·es

2.1.1 Mobilité Douce

La mobilité douce désigne l'ensemble des modes de transport autres que l'autosolisme, qui est la conduite solitaire d'un véhicule motorisé. Elle regroupe des solutions plus écologiques et respectueuses de l'environnement, les transports en commun, et le covoiturage. Ces modes de transport, plus durables, permettent de réduire l'empreinte carbone et d'apporter des alternatives efficaces à l'utilisation excessive de la voiture. Selon une étude de l'ADEME, la promotion des mobilités douces pourrait réduire de 30 à 50 % les émissions liées aux déplacements urbains en France d'ici à 2030. Les zones proches des infrastructures sportives représentent des lieux stratégiques pour encourager ces alternatives. En effet, ces lieux sont fréquentés par de nombreux·ses étudiant·es,

professionnel·les et pratiquant·es, et disposent de caractéristiques idéales pour l'intégration de modes de transport doux. Aujourd'hui, beaucoup d'infrastructures sportives ne sont pas accessibles en transport en commun.

Ainsi, **la redynamisation des lignes de transport en commun proches des établissements scolaires et universitaires, et l'aménagement de lignes accessibles proches d'infrastructures sportives serait une première étape pour valoriser les mobilités douces.** Cela permettrait de rendre ces déplacements plus attractifs et pratiques, tout en contribuant à la réduction de l'empreinte écologique du sport.

L'ANESTAPS demande :

- Redynamiser et aménager les lignes de transport en commun accessibles, proches des infrastructures sportives

2.1.2 Mobilité Active

La mobilité active représente une solution à la fois pour la santé publique et pour la transition écologique. Dans un contexte où la quasi-totalité des français·es est exposé·es à des risques de santé liés à la sédentarité (perte de tonus musculaire, diabète, hypertension, etc), il devient essentiel de promouvoir des modes de transport qui exigent l'effort physique, tels que la marche, le vélo, ou encore la trottinette. Non seulement ces pratiques permettent de compenser les effets de la sédentarité, mais elles ont également un impact environnemental positif en réduisant la dépendance aux véhicules motorisés. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'augmentation de la pratique de la mobilité active pourrait prévenir jusqu'à 3,2 millions de décès prématurés par an dans le monde. Le Plan Vélo, annoncé par le gouvernement en 2022, avec un financement de 200 millions d'euros, vise à construire de nouvelles pistes cyclables desservant des lieux clés, comme les équipements sportifs, écoles et universités. Selon le baromètre des villes cyclables, 90% pensent que les conditions actuelles ne permettent pas aux enfants ou aux personnes âgées de se déplacer à vélo en

sécurité, et seulement 20% trouvent qu'il est facile de stationner son vélo en sécurité.

En ce sens, les initiatives locales permettraient une pratique du vélo en toute sécurité pour tous·tes. Il faudrait qu'elles soient encouragées par les différent·es acteur·ices. Ces initiatives représentent un enjeu majeur de la transition. Elles pourraient se matérialiser **par l'aménagement de stationnements sécurisés pour les vélos** dans les zones proches des infrastructures sportives. L'objectif serait de **rendre la mobilité active non seulement plus accessible, mais aussi plus attractive et sécuritaire**, tout en contribuant à la réduction de l'empreinte carbone des déplacements liés à la pratique du sport et à la vie quotidienne. Par ailleurs, cela peut s'accompagner par la **mise en place de borne de réparation de vélo en libre-service**.

En France, l'État a mis en place plusieurs dispositifs pour encourager l'achat de vélos, dans le cadre de la transition vers une mobilité plus verte. Depuis 2017, le "bonus vélo", plus connu sous le nom de "prime à l'achat d'un vélo", a évolué pour rendre l'acquisition de ce mode de transport plus accessible. En 2020, un dispositif renforcé a été introduit pour soutenir l'achat de vélos à assistance électrique (VAE), avec une aide pouvant atteindre 200 € pour les ménages modestes, et jusqu'à 40% du prix d'achat pour les autres. Parallèlement, un "bonus mobilité" a été instauré pour inciter l'utilisation de vélos électriques dans le cadre de trajets domicile-travail. Les aides sont également étendues aux entreprises, qui peuvent bénéficier de subventions pour inciter leurs salariés à adopter le vélo comme moyen de transport.

Cependant, l'État a récemment annoncé l'arrêt total des aides à l'achat de vélos, un changement qui survient alors que le plan initié en 2023 garantissait leur versement jusqu'en 2027. Cette décision, effective à partir du 14 février 2025, concerne aussi bien les particuliers que les professionnel·les, mettant ainsi fin à un dispositif soutenant la transition vers une mobilité plus durable. Ces aides sont essentielles pour encourager et promouvoir la pratique physique et le recours aux mobilités actives, notamment en milieu urbain. Il est important de préciser que cette aide s'applique à l'achat de vélo neuf ou d'occasion. Dans cette optique de donner une seconde vie au matériel sportif, il est important de développer des lieux de réparation de matériel sportif sur les territoires. Elles contribuent non

seulement à la réduction de l'empreinte carbone, mais aussi à l'amélioration de la santé publique, en incitant les citoyen·nes à adopter des modes de transport plus écologiques et bénéfiques pour leur bien-être. Il est donc primordial que les **aides à l'achat de vélos pour les particuliers et les professionnels soient maintenues.**

- **Focus "Savoir Rouler à Vélo"**

Le programme "Savoir Rouler à Vélo", lancé en 2019, joue un rôle clé dans le développement des mobilités actives en France. Destiné aux jeunes de 6 à 11 ans, il vise à leur apprendre à maîtriser le vélo de manière sécurisée, en particulier à l'approche de leur entrée au collège. En plus de favoriser une mobilité douce, ce programme lutte activement contre la sédentarité en incitant les jeunes à adopter des comportements de mobilité plus sains. Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'apprentissage du vélo dès le plus jeune âge favorise non seulement l'autonomie, mais ancre également les réflexes nécessaires à un avenir plus durable, en encourageant une mobilité décarbonée. Ce programme permet ainsi aux jeunes de devenir des acteur·ices du changement en matière de transport écologique, tout en les incitant à pratiquer une activité physique régulière et à adopter des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement.

Les aides financières pour l'intervention d'expert·es et professionnel·les en milieu scolaire pour le "Savoir Rouler à Vélo" seront arrêtées le 31 Décembre 2025. **Il serait impensable d'arrêter ce dispositif et de ne plus permettre** à ces expert·es de continuer à enseigner le vélo. En effet, les réflexes enseignés sont nécessaires pour une pratique d'activité physique durable dès l'enfance à travers les mobilités actives, et donc les déplacements à vélo.

Bonne pratique

- L'**Autorité organisatrice de la mobilité (AOM)**, comme son nom l'indique, organise la mobilité au sein de son territoire, encourage l'intermodalité et peut aider financièrement au développement des mobilités actives, partagées et solidaires.

- La **Fédération française des usagers de la bicyclette** est une association qui a pour objectif d'encourager l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement au quotidien, en complémentarité de la marche et des transports en commun. Elle fédère plus de 500 associations locales réparties sur le territoire français qui peuvent aider au déploiement du plan de mobilité active (fub.fr/membres).

L'ANESTAPS demande :

- Développement et aménagement de pistes cyclables sécurisées en direction des infrastructures et sportives
- Développer l'offre de stationnements sécurisée pour les vélos proche des équipements sportifs
- Mise en place de borne de réparation de vélo en libre-service.
- Aides à l'achat de vélos pour les particuliers et les professionnels afin de promouvoir la pratique physique et les mobilités actives
- Continuer à développer et à soutenir financièrement le plan savoir à rouler à vélo

2.2 Équipements et espaces sportifs

D'après le rapport de l'INJEP sur les chiffres clés du sport en 2020, en France, il existe 311 000 équipements sportifs, dont 39 000 sites et espaces de sport nature. En France, près de la moitié des salles de sport collectives ont été construites avant 1987, avec un grand nombre d'entre elles mal équipées pour affronter les vagues de chaleur de plus en plus fréquentes (WWF, 2021). Concernant les espaces naturels, les exploitants et usagers de sites naturels ont également un

rôle à jouer pour limiter leur impact environnemental. La protection de la biodiversité de chaque site doit être une priorité pour chaque dirigeant.

2.2.1 Infrastructures sportives

Selon un rapport de l'ADEME-RTE de 2021, le secteur du bâtiment est responsable de 20 % des émissions nationales de gaz à effet de serre, principalement dues à la surconsommation de chauffage et de climatisation dans les bâtiments mal isolés.

L'adaptation de ces infrastructures présente une opportunité de maîtriser et de réduire durablement les dépenses économiques et énergétiques des gestionnaires. Pour ce faire, une rénovation globale et ambitieuse permettrait d'améliorer l'isolation des bâtiments et de diminuer considérablement les déperditions thermiques tout en augmentant l'inertie du bâtiment (chaleur constante en hiver, distribution de fraîcheur en été).

Dans cette dynamique, le ministère chargé des Sports a mis en place le plan de sobriété énergétique du sport, avec des objectifs ambitieux de réduction de 10 % de la consommation d'énergie d'ici à 2024, et de 40 % à horizon 2050.

Ces initiatives doivent s'accompagner de mesures financières ciblées pour soutenir les collectivités dans leurs efforts de rénovation. Si certaines subventions sont déjà mises en place par l'État, il est impératif de les maintenir, de les renforcer et de les adapter aux besoins actuels. Ces aides doivent inclure non seulement la rénovation énergétique, mais aussi la construction écoresponsable des infrastructures sportives. **Des financements dédiés à ces projets permettront de garantir que chaque infrastructure sportive respecte les normes environnementales actuelles et soit conçue ou rénovée de manière durable**, en contribuant ainsi à la transition écologique du secteur sportif.

Parallèlement, la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), qui fixe un objectif de non-artificialisation des sols d'ici 2050, pousse à la réhabilitation des anciens sites non utilisés plutôt qu'à la construction de nouveaux espaces.

Face à cela, le monde du sport doit se saisir de ces enjeux et innover dans la manière de concevoir et de penser la création d'infrastructures sportives. Cela

permettrait **d'interdire/limiter la nouvelle artificialisation des sols pour la création d'infrastructures sportives en faveur de la réhabilitation de lieux non utilisés**. Dans l'objectif de préservation de la biodiversité locale, les infrastructures sportives extérieures devraient **laisser au minimum 20% de leur espace à la création d'écosystèmes**.

Bonnes pratiques :

- Le plan de sobriété énergétique du Sport mis en place par le ministère chargé des Sports
- La mise en place des cours oasis. En 2023, environ 130 cours d'établissements ont été transformés en oasis à Paris. L'objectif est de créer des espaces rafraîchis, plus agréables à vivre au quotidien et mieux partagés par tous, qui sensibilisent aux enjeux environnementaux.

L'ANESTAPS demande :

- Des financements ciblés de l'État sur la rénovation énergétique des infrastructures sportives
- Interdire/limiter la nouvelle artificialisation des sols pour la création d'infrastructures sportives en faveur de la réhabilitation de lieux non utilisés.
- Dédier au moins 20% des espaces utilisés par les infrastructures sportives extérieures à la création d'écosystèmes
- Le développement des cours d'école oasis dans d'autres régions, lorsque l'environnement le permet.

2.2.2 Espaces, sites et itinéraires

Il est également important de préserver les écosystèmes dans les milieux naturels. Les activités de pleine nature ont un impact majeur déjà grandement observé sur la biodiversité⁸. Les sports de nature impactent autant la faune et la flore environnante entre piétinements, nuisances sonores, pollution lumineuse et déchets abandonnés. Il existe deux enjeux principaux pour contrôler et réduire cet impact, tout en permettant à toutes et tous d'accéder à ces activités. Il faut premièrement réguler les lieux de pratique pour contrôler leur développement et protéger la biodiversité. Mais il faut aussi sensibiliser et éduquer les pratiquant.es à l'impact de leur pratique sur le milieu naturel.

En 2020, 85 départements déclarent être engagés dans une politique "sport de nature" dont 42 ayant mis en place un Plan Départemental des Espaces, Itinéraires et Sites (PDESI). Ces chiffres sont encourageants, il faudrait **pérenniser les concertations** à ce niveau et les **déployer sur l'ensemble du territoire**.

Le schéma CDESI-PDESI (Commission Départementale des ESI), lorsqu'il est engagé, permet de réunir les acteurs concernés et de réguler les ESI. Il est un bon moyen afin de limiter l'empreinte humaine sur la biodiversité. En revanche, il faut aller plus loin afin que **l'ensemble des ESI validés soient inscrits dans le PDESI** et que ceux qui ne sont pas inscrits soient protégés et interdits à la pratique.

Cela permettrait de protéger la biodiversité et de réguler les pratiques en fonction de l'évolution de leur environnement. Les ESI inscrits pourront être valorisés par les collectivités et offices du tourisme afin d'attirer les pratiquant.es sur ceux-ci. Ils devront aussi être aménagés afin d'assurer la bonne utilisation de ceux-ci. L'application open source Géo Trek est un bon outil afin de valoriser et protéger les ESI.

Les pratiquant.es ne sont aujourd'hui pas assez sensibilisée à l'impact de leur pratique sur l'environnement. Pour cela, les fédérations sportives ont un rôle primordial à jouer, mais les collectivités aussi, car nombre de pratiquant.es le font en dehors du cadre fédéral.

⁸Notamment: Gruas et al. 2020, André Suchet - L'Info Géo, André-Philippe Drapeau Picard - Le Naturaliste canadien Volume 146, Number 2, Fall 2022, pp. 2-63

Pour cela, il faudrait que l'**ensemble des PDESI intègrent une partie sur la sensibilisation des pratiquant.es**. Cette sensibilisation passerait par des signalisations sur le terrain, mais aussi des campagnes de sensibilisation numériques des usagers.

L'ANESTAPS demande :

- La mise en place des CDESI et PDESI dans l'ensemble des départements du territoire.
- L'inscription dans le PDESI de l'ensemble des ESI validés sur le territoire, et la fermeture de ceux qui dégradent la biodiversité.
- Le développement d'action de sensibilisation des pratiquantes par les CDESI et leur intégration au sein des PDESI.

Bonne pratique :

- GéoTrek, une application open source permettant de valoriser les itinéraires.

3. Des formations sur l'écoresponsabilité sportive tout au long du parcours citoyen (et sportif)

3.1 Une formation continue sur les enjeux environnementaux de l'école à l'université via l'EPS et l'APS

L'éducation à l'environnement est un enjeu fondamental pour préparer les générations futures aux défis écologiques du XXI^e siècle. L'article 2 du Projet de Loi Climat et Résilience⁹, promulgué pour renforcer les actions environnementales en France, souligne l'importance de sensibiliser à la transition écologique tout au long du parcours scolaire. Cependant, bien que les principes du développement durable soient abordés dans de nombreux programmes scolaires, la transition écologique reste encore trop peu présente, notamment dans l'Éducation Physique et Sportive. L'introduction de l'éducation au développement durable dans les programmes scolaires en 2004 et son intégration dans diverses disciplines montre la volonté de préparer les jeunes à une transition écologique, mais la mise en œuvre reste insuffisante pour relever les défis environnementaux actuels.

Le rôle de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) et des Activités Physiques et Sportives (APS) dans ce processus est souvent sous-estimé, bien qu'il soit un levier essentiel pour sensibiliser les élèves dès leur plus jeune âge. Il serait donc primordial **d'inclure systématiquement des notions de sensibilisation aux enjeux environnementaux durant les séquences d'EPS**. Les séances du champ d'apprentissage N°2 (course d'orientation, escalade, VTT, sauvetage aquatique...) de la 6^{ème} à la terminale seraient idéales pour introduire ces enjeux. Pour cela, il serait indispensable **d'inclure plus de modules sur la transition écologique durant la formation des enseignant·es**.

⁹ [Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets](#)

Face à un manque de soutien financier ou encore moral de la part des institutions (691 millions d'euros supprimés pour l'Éducation nationale en 2024) de nombreux enseignant-es ne peuvent pas mettre en place leurs projets pédagogiques (inter)disciplinaires. Ainsi, certaines bonnes pratiques et initiatives liées à la transition écologique ne voient pas le jour. Pourtant l'innovation pédagogique comme ces projets ont un impact bien plus important dans l'apprentissage que des enseignements descendants.

Dans la perspective d'inclure la transition écologique dans l'enseignement, il est plus qu'important de revoir la forme de son apprentissage. Pour cela, un réel **soutien financier et logistique permettrait de réaliser de nombreux projets innovants sur le sujet. L'intervention d'expert-es en transition écologique** dans les établissements du premier et second degré serait aussi des moyens pour appuyer ces projets.

Les classes de collège et de lycée élisent des éco-délégué-es pour participer activement à la mise en œuvre du développement durable dans leurs établissements. À travers ces élections et les projets écoresponsables menés toute l'année, les élèves participent à faire des collèges et lycées des espaces plus favorables à la biodiversité et davantage engagés dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. En 2024, environ 250 000 élèves éco-délégués jouent le rôle de ses ambassadeurs dans les collèges et les lycées, favorisant l'échange par les pairs. Nous savons que le travail par les pairs développe un esprit de collaboration et de coopération chez les apprenants, et les rend plus efficaces.

En ce sens, il est important que ces initiatives soient développées, car pertinentes pour obtenir un apprentissage pérenne. Il serait donc important de **valoriser davantage l'engagement des éco-délégués au sein des établissements. Une augmentation des moyens alloués à leur projet serait indispensable pour développer leur action.**

L'ANESTAPS demande :

- L'inclusion systématique de sensibilisation aux enjeux environnementaux durant les séquences de champ d'apprentissage N°2 (course

d'orientation, escalade, VTT, sauvetage aquatique...) de la 6ème à la terminale.

- Une augmentation du soutien financier et logistique qui permettra la réalisation de projets pédagogiques.
- L'intervention d'expert-es en transition écologique dans les établissements du premier et second degré.
- Proposer des projets interdisciplinaires (exemple : SVT et EPS) tournés vers la transition écologique.
- La bonne mise en place dans tous les établissements puis l'augmentation de la place et des moyens alloués aux éco-délégués.

3.2 Des formations du champ du sport et de l'animation prenant en compte les enjeux environnementaux

L'intégration des enjeux environnementaux dans les formations du champ du sport et de l'animation doit être une priorité face aux urgences écologiques actuelles.

La **loi Faure de 1968** postule qu'une des missions des universités est de faciliter « les activités culturelles, sportives et sociales des étudiants, condition essentielle d'une formation équilibrée et complète ». Elles sont perçues comme une condition essentielle à leur épanouissement et à leur insertion future dans la société (Aucouturier, 1999). Cependant, dans le contexte actuel, l'épanouissement des jeunes ne peut plus se concevoir sans prendre en compte les enjeux du réchauffement climatique, de la perte de biodiversité et de la dégradation des écosystèmes, qui préoccupent de plus en plus les jeunes. D'après la Consultation Nationale Étudiante du RESES (Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire) de 2023, **70% des étudiant-es veulent être mieux formé-es aux enjeux écologiques**. Parmi les enjeux qui préoccupent le plus les jeunes, on retrouve le réchauffement climatique avec 53%. Il est important de noter que d'ici à 2027, tous

les établissements d'enseignement supérieur devront former les étudiant·es de niveau BAC +2 aux enjeux climatiques, énergétiques et de biodiversité (Jouzel-Abbadie, 2022¹⁰).

En complément d'une formation transversale et généraliste, les établissements devraient intégrer ces enjeux au sein de leurs programmes pour proposer des contenus spécialisés et transversaux. L'objectif serait de former des professionnel·les capables de faire face aux défis environnementaux dans leurs futurs métiers. Ainsi, il faudrait **intégrer les enjeux environnementaux de manière transversale et cohérente dans les formations du CdSA.**

Cependant, il n'existe à ce jour très peu de ressources pédagogiques pour aider les enseignant·es des UFR STAPS à rendre compatible leurs enseignements avec les enjeux de la transition écologique. Cette lacune est préoccupante, car les relations complexes entre les changements climatiques, le sport, l'activité physique et la santé, soulèvent de nombreuses questions pour l'ensemble des filières proposées en STAPS. En 2023, l'ANESTAPS s'est saisie de cet enjeu afin d'intégrer de manière spécifique, adaptée et pertinente les enjeux environnementaux dans chaque mention STAPS. À travers le projet Transition Éco STAPS, l'ANESTAPS en collaboration avec la Conférence des Directeurs et Doyens STAPS (C3D STAPS) rassemblent des enseignant·es chercheur·ses volontaires pour co-construire, une filière STAPS écoresponsable.

À terme, l'objectif serait de **former les professionnel·les du sport de demain aux enjeux actuels de la transition écologique, afin qu'elles puissent les intégrer dans leurs futures pratiques professionnelles.** Ils pourraient ainsi promouvoir un modèle sportif juste et vertueux avec des modules de formation adaptés à chaque mention.

Enfin, former les jeunes aux enjeux environnementaux pourrait en faire de potentiels candidats pour des travaux de recherche, fondamentaux ou appliqués, en faveur de l'environnement, notamment dans le cadre de doctorats. Cependant, les financements spécifiquement dédiés à la thématique de

¹⁰ [Enseigner la transition écologique dans le supérieur | enseignementsup-recherche.gouv.fr](https://enseignementsup-recherche.gouv.fr)

l'environnement restent rares, voire inexistantes en ce qui concerne spécifiquement le lien sport et environnement.

Il serait donc pertinent de **mettre en place des dispositifs de financement ciblés, tels que des contrats doctoraux fléchés par université**. Cela permettrait d'assurer chaque année le développement d'un certain nombre de projets de thèse en lien avec la thématique. Un **Programme Prioritaire de Recherche (PPR) "Environnement" et / ou "Sport Environnement"** serait également une piste prometteuse permettant de réunir la communauté scientifique française autour de projets communs. Ce programme devrait être davantage diversifié par rapport aux programmes actuels tels que le PPR "Cultiver et protéger autrement"¹¹.

Ainsi, la filière STAPS pourrait se positionner au cœur du développement de nouvelles pratiques et infrastructures durables dans le domaine sportif. La recherche en sciences du sport contribuerait alors à relever les défis de la transition écologique, tout en répondant aux besoins des pratiquant-es et du public.

Bonne Pratique :

Quelques exemples concrets de formation :

- l'IFEPSA à Angers propose un parcours spécifique en Master STAPS Management du Sport intitulé « Sports, Politiques Locales, Environnements ». L'IFEPSA propose également un Diplôme Universitaire « Sports, Loisirs, Réduction des Impacts Environnementaux », visant à former des experts dans la gestion durable des événements sportifs et des loisirs.
- l'Université Savoie Mont-Blanc a lancé un Diplôme d'Université « Sport, Environnement, Climat » pour former des experts capables de repenser le secteur du sport face aux enjeux du changement climatique.

¹¹ [Lancement du programme prioritaire de recherche « cultiver et protéger autrement » | Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt](#)

- Enfin, l'ANESTAPS a développé en partenariat avec la C3D STAPS, son projet, Transition Éco STAPS, visant à intégrer de manière transversale les enjeux de la transition écologique dans l'ensemble des formations STAPS, de la licence au master, et à adapter ces enjeux à chaque filière spécifique du domaine.

Position ANESTAPS

- Intégration des enjeux environnementaux de manière transversale et cohérente dans les formations du CdSA
- Former les professionnel·les du sport de demain aux enjeux actuels de la transition écologique, afin qu'ils et elles puissent les intégrer dans leurs futures pratiques professionnelles.
- Mettre en place des dispositifs de financement ciblés, tels que des contrats doctoraux fléchés par université.
- Développer un Programme Prioritaire de Recherche (PPR) "Environnement" et / ou "Sport Environnement"

3.3 Une formation continue au sein du mouvement (para)sportif

La transition écologique dans le secteur sportif nécessite une approche collective et une formation continue pour l'ensemble des acteur·ices du mouvement (para)sportif. Comme le souligne le rapport du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), « l'adaptation du sport au changement climatique ne pourra être réussie qu'en impliquant toutes les parties prenantes » (CNOSF, 2023).

Pour que cette mobilisation soit efficace, **il est essentiel que tous les acteur·ices du secteur, des décideur·euses aux pratiquant·es, en passant par**

les gestionnaires de sites, les encadrant-es et les arbitres, soient formé-es aux enjeux environnementaux. La formation continue devrait ainsi être un levier essentiel pour sensibiliser ces acteur-ices et les inciter à adopter des comportements respectueux de l'environnement dans le cadre de leurs pratiques sportives quotidiennes.

Ainsi, il serait nécessaire de **mettre à disposition des acteur-ices du sport des modules de formation en ligne gratuits sur la transition énergétique.**

Les fédérations sportives ont un rôle central à jouer dans cette dynamique, particulièrement auprès des jeunes licencié-es. Avec 53 % des licencié-es entre 14 et 18 ans, il est crucial que ces fédérations intègrent systématiquement des modules de sensibilisation à l'environnement dans leurs formations. « Chaque éducateur-ice sportif-ve doit être formé-e pour intégrer les enjeux environnementaux dans sa pratique, dès son entrée dans le milieu professionnel » (CPSF, 2023).

À cet égard, le CNOSF et le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) ont la responsabilité **d'accompagner l'implantation de ces politiques éducatives, afin que l'ensemble du mouvement sportif français prenne conscience de la nécessité de réconcilier sport et transition écologique.** Cela pourrait se matérialiser par la création de modules éducatifs, par exemple.

Bonne pratique

- [Institut du sport durable](#) (ISD)

L'ISD) accompagne les acteur-ices du sport dans leur transition écologique. À travers des formations, des outils de sensibilisation et un soutien stratégique, l'ISD œuvre pour réduire l'empreinte écologique du sport et intégrer les enjeux sociaux dans ses activités.

L'ANESTAPS demande :

- Formé l'ensemble des acteur-ices du secteur, des décideur-euses aux pratiquant-es, en passant par les gestionnaires de sites, les encadrant-es et les arbitres, aux enjeux environnementaux.

- Mettre à disposition des acteur-ices du sport des modules de formation en ligne gratuits sur la transition énergétique
- Accompagner l'implantation de ces politiques éducatives, afin que l'ensemble du mouvement sportif français prenne conscience de la nécessité de réconcilier sport et transition écologique.

Références

ADEME. (n.d.). *Transition écologique des équipements sportifs : Une affaire de conception et d'usages*. Banque des Territoires. Disponible à : <https://www.banquedesterritoires.fr/transition-ecologique-des-equipements-sportifs-une-affaire-de-conception-et-dusages>

Banque des Territoires. (n.d.). *Transition écologique des équipements sportifs : Une affaire de conception et d'usages*. Disponible à : <https://www.banquedesterritoires.fr/transition-ecologique-des-equipements-sportifs-une-affaire-de-conception-et-dusages>

Bayeux, P. (n.d.). *Pour 63% des 18-34 ans, les préoccupations environnementales sont un facteur important dans le choix de l'enseigne d'une salle de sport*. Disponible à : <https://patrickbayeux.com/sondages-enquetes/pour-63-des-18-34-ans-les-preoccupations-environnementales-sont-un-facteur-important-dans-le-choix-de-l-enseigne-dune-salle-de-sport/>

Commission Européenne. (2023). *Press Release: Transition écologique et sport*. Disponible à : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_23_4581

Écologie.gouv.fr. (n.d.). *L'organisation de la mobilité en France*. Disponible à : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/lorganisation-mobilite-france>

Eps et écologie. (n.d.). Disponible à : <https://epsetecologie.fr/>

FUB. (n.d.). *Programme Génération Vélo*. Disponible à : <https://generationvelo.fr/programme>

Génération Vélo. (n.d.). *Programme Génération Vélo*. Disponible à : <https://generationvelo.fr/programme>

GeoTrek. (n.d.). *À propos*. Disponible à : <https://geotrek.fr/apropos.html>

Institut du sport durable. (n.d.). *Offre de formation*. Disponible à : <https://institutdusportdurable.org/offre/#formation>

Ministère de la Transition écologique. (2021). *Plan sobriété énergétique*. Disponible à : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/dp-plan-sobriete.pdf>

Ministère des Sports. (n.d.). *Les chartes des 15 engagements écoresponsables*. Disponible à : <https://www.sports.gouv.fr/les-chartes-des-15-engagements-ecoresponsables-1156>

Plan National d'adaptation du sport au changement climatique. (n.d.). Disponible à : <https://www.sports.gouv.fr/adapter-les-pratiques-sportives-au-changement-climatique-1186>

Plan Sobriété Énergétique, MSJOP. (n.d.). Disponible à : <https://www.sports.gouv.fr/tendre-vers-un-sport-plus-sobre-en-ressources-1144>

RESES. (n.d.). *CNEBIS*. Disponible à : <https://le-reses.org/cnebis/>

Université IFEPSA. (n.d.). *Des formations innovantes en sport et environnement*. Disponible à : <https://ifepsa.uco.fr/fr/actualite/des-formations-innovantes-en-sport-et-environnement>

Université Savoie Mont-Blanc. (n.d.). *Éducation à l'environnement par les sports de nature*. Disponible à : <https://www.sportsdenature.gouv.fr/retour-sur-la-formation-education-a-lenvironnement-par-les-sports-de-nature-0>

UTPF Mobilités. (n.d.). Disponible à : <https://www.utpf-mobilites.fr/>

WWF. (n.d.). *Dérèglement climatique : Le monde du sport à +2°C et +4°C.*

Disponible à :

<https://www.wwf.fr/nos-champs-daction/engager-le-monde-du-sport>

WWF France. (n.d.). *Engager le monde du sport.* Disponible à :

<https://www.wwf.fr/nos-champs-daction/engager-le-monde-du-sport>



CLÉMENCE CARFANTAN

clemence.carfantan@anestaps.org

**VICE-PRÉSIDENTE EN
CHARGE DU SPORT
ENVIRONNEMENT ET DES
FRIPERIES SPORT PLANÈTE**

2024-2025